

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 04/19 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 12 JUILLET 2019

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 12 Juillet 2019 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes BOURREAU Isabel, MAFFLARD Michelle Adjointes, Mmes AMBROZY Brigitte, SALELLES Sandrine, SILVERIO Christine, Mrs CANIPELLE Williams, DROLLER Yves et LIENART Pierre.

Absents excusés : Mme CADET Danielle représentée par Mr CLEMENT Jean-Pierre
Mme GAUDEFROY Laure représentée par Mme BOURREAU Isabel
Mr CRESSON Réjean représenté par Mme MAFFLARD Michelle

Absents : Mrs CATINAT Franck et PILLON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme SALELLES Sandrine

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Renouvellement du contrat ORANGE. Le conseil accepte.

Approbation du compte-rendu du 3 Avril 2019

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération 14/19 :

Madame la Trésorière de la Ferté sous Jouarre informe la commune que des créances sont irrécouvrables.

Suite aux décès de Mr et Mme CONTANT, ex-locataires du 9 route Jean de la Fontaine, toutes les poursuites se sont avérées infructueuses et les perspectives de recouvrement sont inexistantes.

Ainsi, elle demande l'admission en non-valeur des titres émis d'un montant de 3 027,66 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'admettre en non-valeur la somme de 3 027,66 €
- précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Unique 2019 à l'article 6541 « créances admises en non-valeur »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette proposition.

DECISIONS MODIFICATIVES

Délibération 15/19 :

Les résultats du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 faisaient apparaître des centimes.

Il a été inscrit au Budget Unique 2019 au :

001 : Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté 154 078 € au lieu de 154 078,45 €

002 : Résultat de fonctionnement reporté 353 083 € au lieu de 353 083,24 €

Il n'a pas été repris également les centimes pour les frais d'études réintégrés aux travaux : (D 21318 et R 2031) d'un montant de 17 852,84 €

Monsieur le Maire propose les Décisions Modificatives suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
60611	+ 0,24	002	+ 0,24
2111	+ 0,45	001	+ 0,45
21318	- 17 852,00	2031	- 17 852,00
21318 (041)	17 852,84	2031 (041)	17 852,84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces modifications.

MODIFICATION DES STATUTS C.A.C.P.B "Création et gestion de maisons de services au public"

Délibération 16/19 :

Monsieur le Maire,

VU le projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de Seine-et-Marne,

Vu la délibération en date du 17 avril 2019 du conseil communautaire portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie d'apporter un service de qualité à l'ensemble des habitants de son territoire et d'harmoniser l'offre de services publics,

CONSIDÉRANT la décision de la Communauté d'agglomération, dans cette perspective, de prendre la compétence optionnelle relative à la création et la gestion de maisons de services au public,

CONSIDÉRANT le souhait de la Communauté d'agglomération d'engager une démarche de labellisation en MSAP englobant notamment deux antennes à Coulommiers et à La Ferté-sous-Jouarre, sur la base des Points d'Accès aux Droits existants ;

PROPOSE

- **de prendre la compétence optionnelle 5-2-4** « *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* » ;
- **d'approuver la modification des statuts** relative à la compétence optionnelle « *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* » ;
- **de notifier** cette modification aux communes membres pour validation et mise en œuvre dans un délai de trois mois ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant, dans ce cadre, à signer tout document relatif à la démarche de labellisation, en particulier la convention-cadre de partenariat et les avenants y afférant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité EMET un avis favorable aux statuts

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Délibération 17/19 :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En raison d'un avancement de grade de Mme SUINOT Catherine, il est proposé au Conseil Municipal de créer 1 emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de créer ce poste.

DEROGATION SCOLAIRE

Délibération 18/19 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de dérogation pour scolarisation à l'école de la pièce aux écus de La Ferté sous Jouarre d'un enfant domicilié à Méry sur Marne.

Il évoque l'entretien qu'il a eu avec Mme MBULA ZA MAKULUKA Sylvie et donne lecture de son courrier.

L'avis du Conseil Municipal est demandé sur l'acceptation ou non de cet enfant à l'école de La Ferté sous Jouarre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne à titre exceptionnel un avis favorable à la scolarisation à l'école de la pièce aux écus à partir de septembre 2019 de Melle Jessie MBULA ZA MAKULUKA domiciliée 92 Bis route de Sainte Aulde à Méry sur Marne. Cette autorisation est accordée pour l'année scolaire 2019 /2020 uniquement.

RENOUVELLEMENT DU BAIL ORANGE – ANTENNE AU LIEU-DIT « LES USAGES »

Délibération 19/19 :

Vu la délibération du 8 juin 2007 autorisant la signature d'un bail avec Orange pour l'installation d'une antenne au lieu-dit « Les Usages » Parcelle B 662

Vu la demande de l'opérateur pour le renouvellement du bail qui arrive à expiration le 21 septembre 2019.

Une nouvelle convention est proposée pour une durée de 12 ans.

Elle sera renouvelée de plein droit par périodes de 6 ans sauf dénonciation par l'une des parties.

La redevance annuelle actualisée proposée est de 7 600 € avec une augmentation annuelle de 2 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bail consenti à ORANGE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit bail.

TRAVAUX

Création d'un terrain de pétanque

Monsieur DROLLER rappelle son projet de créer un terrain de pétanque et indique qu'après sondage auprès d'administrés, ceux-ci semblent intéressés. Ce terrain pourrait se réaliser par des bénévoles au parc des Glycines et évoluerait avec des jeux pour enfants. Il présente des devis pour la réalisation d'une clôture et d'un portail : LC PAYSAGE : 5 366 € H.T et Hervé MARIE : 4 840 € H.T.

Le conseil, après discussion par 10 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention accepte le projet et retient l'ent Hervé MARIE.

Décoration de Noël

Pour faire suite au conseil du 11 février 2019, Monsieur DROLLER présente les devis d'achat ou de location d'illuminations de Noël. Après discussions, le choix est laissé à la commission des fêtes.

Monsieur le Maire demandera un devis à l'ent STELEC pour un branchement électrique « place du Calvaire ».

Convention GRDF

Monsieur le Maire fait part de la demande de GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur sur le toit de la mairie dans le cadre du projet compteurs communicants Gaz.

Après discussions, Monsieur le Maire demande au conseil de prendre connaissance de la convention et de reporter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Projet plateforme de stockage (coupe de bois)

Monsieur le Maire fait part du projet de la coopérative forestière de l'Aisne pour la réalisation d'une plateforme de stockage empierrée destinée à stocker des coupes de bois sur la parcelle communale ZD 69 au lieu-dit « le parc ».

Le conseil n'est pas favorable à ce projet et attend de recevoir la convention.

AFFAIRES DIVERSES

Travaux accessibilité Mairie

Monsieur le Maire fait part de l'accord de la subvention D.E.T.R d'un montant de 6 262,96 € pour les travaux de 7 828,70 € H.T de mise en accessibilité PMR de la mairie.

Travaux accessibilité Maisons des Associations et cimetière

Des devis vont être demandés pour la réalisation d'une place de parking PMR, une main courante pour l'accès à l'étage et des travaux sur les sanitaires du bâtiment associatif ainsi qu'une place de parking PMR au cimetière.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention D.E.T.R. 2020.

Remplacement du store de l'école (classe n°2)

Un devis sera demandé à l'entreprise Denis Bâches (02 BRENY) pour le remplacement des stores.

Orage du 4 juin 2019

Le Maire informe le conseil que suite à l'orage, un ordinateur du TBI de l'école et l'horloge de l'église ont été endommagés. Des dossiers d'assurance sont en cours.

Marquage Mairie et Maison des Associations

Le conseil souhaite identifier ces bâtiments communaux par des enseignes.

Aménagement sécurité RD 402 (Place du Calvaire -potelets)

L'ART ayant donné son accord pour la pose de potelets plastique, pour en diminuer le coût ils seront posés par nos soins.

RD 402 / Chemin de la Remise : pose d'un miroir

Le conseil donne un avis favorable à la proposition de Mr DROLLER.

R.G.P.D – Règlement Général sur la Protection des Données

Pour être en conformité avec le R.G.P.D, la société ADICO a établi un registre des activités de traitement des données personnelles de la commune ainsi qu'un rapport des recommandations suite à l'audit du 9 juillet.

Opération tranquillité vacances gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle qu'une unité a été créée dans le cadre de Police de Sécurité du Quotidien. Des demandes individuelles « opération tranquillité vacances » peuvent être déposées à la gendarmerie de La Ferté sous Jouarre.

Goûter des Anciens

La remise des colis se fera le dimanche 15 décembre 2019 à la cantine de MERY SUR MARNE autour d'un goûter.

Noël des Enfants

Il aura lieu le dimanche 8 décembre 2019 au foyer rural de LUZANCY.

Fermeture de la Mairie (congés d'été)

Le secrétariat sera fermé du 5 au 31 août 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.

La secrétaire de séance
S. SALELLES